Cours n°4

Où doit-on prier sur le mort ? - Chapitre de l'autorisation d'accomplir la prière funéraire à la mosquée - Où doit se positionner l'imam ? - La description de la prière funéraire.

Où doit-on prier sur le mort ?

L'autorisation d'accomplir la prière funéraire à la mosquée :

Il est autorisé de prier sur un mort dans une mosquée.
Selon Aicha (رضي الله عنها) : *« Lorsque Sa'd Ibn Abi Waqâs* [رضي الله عنه] *est décédé, les femmes du prophète* [صلى الله عليه و سلم] *ont envoyé des personnes afin que sa dépouille soit déposées dans la mosquée afin qu'elles puissent prier sur lui. Et les compagnons ont fait cela, elles ont prié sur lui, et il a été sorti par la porte « funéraire ». Puis, il leur a été rapporté que les gens critiquaient ce faite, et disaient : « Il n'a pas été connu auparavant que les morts soit rentrer dans les mosquées. » Ces paroles sont parvenues à Aicha (رضي الله عنها) qui a dit : « Comment les gens se précipitent pour critiquer une chose dont ils n'ont pas la science ? Ils critiquent le fait qu'un mort ait été déposé dans une mosquée alors que le prophète* [صلى الله عليه و سلم] *n'a prié sur Souhayl Ibn Bayda* [رضي الله عنه] *que dans l'enceinte d'une mosquée ! » »* (rapporté par Mouslim, Abou Dawoud et An-Nassa-i)

Prier à l'extérieur est préférable :

Il est pourtant préférable de prier sur le mort à l'extérieur de la mosquée, dans un endroit spécifique à ce type de prière comme cela était courant au temps du Prophète [صلى الله عليه و سلم] . En effet, à son époque il y avait un endroit propre et spécifique à la prière mortuaire.

La preuve est le hadith de Abou Houreyra [رضي الله عنه] qui dit : *« Le prophète* [صلى الله عليه و سلم] *a informé ses compagnons de la mort de An-Najachi le jour où il est mort. Il est sorti vers le Moussala, il a fait des rangs avec ses compagnons et a fait 4 takbir. »* (rapporté par Al Boukhari, Mouslim, Abou Dawoud et An-Nassa-i)

« le jour où il est mort » : Les savants disent qu'il y a en cela un miracle du Prophète [صلى الله عليه و سلم] , car An-Najachi se trouvait en Abyssinie lorsqu'il est décédé, et le Prophète [صلى الله عليه و سلم] à Médine. Or à l'époque le moyen le plus rapide pour transmettre une information entre l'Abyssinie et Médine ne pouvait en aucun ce faire en un seul jour.

« An-Najachi » : qui était le rois d'Abyssinie.

« Moussala » : c'est-à-dire l'endroit où on priait sur les morts.

Il y a dans ce hadith la preuve qu'il est autorisé de prier sur l'absent (c'est-à-dire lorsque le mort n'est pas présent). Et dans ce cas l'imam doit se diriger vers la qibla et non dans la direction du mort.
Concernant la prière sur l'absent, il y a 3 avis des savants :
1 - Certains disent qu'il est permis de prier sur tous les absents, dans tous les cas. Mais cet avis est faible.
2 – D'autres savants disent qu'il est permis de prier sur l'absent si celui-ci était quelqu'un qui a apporté beaucoup de bien pour l'Islam, comme un savant, un gouverneur…

3 – Et le 3ème avis, qui est le plus sur, c'est l'avis de Cheykh Ibn Taymiyya, Cheykh Al Albani et beaucoup d'autres, qui est qu'on doit prier sur l'absent lorsque personne n'a prié sur lui. Le Prophète [صلى الله عليه و سلم] n'a fait la prière de l'absent qu'une seule fois, pour An-Najachi qui est mort au sein de son peuple non musulman. Le Prophète [صلى الله عليه و سلم] savait donc que personne dans son pays n'avait prier sur lui, c'est la raison pour laquelle le Prophète [صلى الله عليه و سلم] a effectué cette prière.

Ainsi, si une personne décède dans un pays dont on sait que la prière mortuaire sera effectuée, il n'est pas permis de la faire la prière sur l'absent. Dans le cas où cette personne décédée est un membre de ta famille et que tu n'as pas eu l'occasion de prier sur elle, il est alors autorisé lorsque tu te rends au pays, d'aller sur sa tombe et de prier sur elle.

Il n'est pas autorisé de prier sur un mort entre les tombes :

La preuve est le hadith de Anas [رضي الله عنه] qui dit : *« Le prophète [صلى الله عليه و سلم] a interdit de prier sur un mort entre les tombes. »* (Hadith jugé bon par Cheykh Al Albani)

Cela est interdit sauf, pour celui qui n'a pas pu assisté à la prière mortuaire. Dans ce cas, la tombe doit se trouver entre le prieur et la Qibla.

Où doit se positionner l'imam ?

Selon Abou Ghâlib Al Khayât [رضي الله عنه], qui dit : *« J'ai vu Anas Ibnou Mâlik [رضي الله عنه] prier sur un homme défunt, il s'est positionné au niveau de sa tête. Puis on lui a apporté une femme défunte parmi les Qouraych ou les Ansars, et on lui a dit : « Ô Abou Hamza ! Ceci est la dépouille de untel fille d'untel, prie sur elle. » Il a prié sur elle et s'est positionné au milieu d'elle. Parmi nous il y avait Al 'Alâ Ibn Ziyâd Al 'Adawi [رضي الله عنه], et lorsqu'il a vu la différence de position pour l'homme et la femme, il a dit : « Ô Abou Hamza ! Est-ce ainsi que faisait le Prophète [صلى الله عليه و سلم] ? Est-ce qu'il se positionnait où tu te positionnais, que ce soit devant un homme ou devant une femme ? » Il répondit : « Oui. » Et Al 'Alâ [رضي الله عنه] s'est retourné et a dit : « Apprenez. » »*

« Abou Hamza » : C'est la kouniya de Anas Ibnou Mâlik.

La description de la prière funéraire :

Le nombre de takbir :

Il est légiféré pendant la prière mortuaire de faire entre 4 et jusqu'à 9 takbir, et de faire tantôt un nombre et tantôt un autre.

Quant au 4 takbir, la preuve est le hadith de Abou Houreyra [رضي الله عنه] que nous avons déjà cité où le Prophète [صلى الله عليه و سلم] à priait sur An-Najachi et a fait 4 takbir.

Quant au 5 takbir, la preuve est le hadith d'Abdourrahman Ibnou Abi Layla [رضي الله عنه] qui dit : *« Zayd Ibnou Arqam [رضي الله عنه] faisait 4 takbir sur les morts. Une fois il en a fait 5, et je l'ai interrogé sur cela. Il m'a dit : « Le Prophète [صلى الله عليه و سلم] faisait ainsi. » »* (rapporté par Mouslim, Ibnou Majah, Abou Dawoud, At-Tirmidhi et An-Nassa-i)

Quant au 6 et au 7 takbir, il y a des Athar El Mawqouf (lorsque la parole s'arrête à un compagnon et n'est donc pas attribuée au prophète) qui ont le jugement de Marfou3 (lorsque la parole remonte

jusqu'au prophète [صلى الله عليه و سلم]), car certains parmi les grands Compagnons ont fait cela (6 ou 7 takbir) en présence d'autres Compagnons sans qu'aucun ne contredise ce fait.
Selon 'Abdallah Ibnou Mi'qal [رضي الله عنه] : *« 'Ali Ibn Abi Talib* [رضي الله عنه] *a prié sur Sahl Ibn Hanîf* [رضي الله عنه] *, et il a fait sur lui 6 takbir. Puis il s'est retourné vers nous et a dit : « Innahou Badri. (il a fait la Bataille de Badr) » »*
Et selon Moussa Ibnou 'Abdillah Ibnou Yazid [رضي الله عنه] : *« 'Ali* [رضي الله عنه] *a prié sur Abou Qatâda* [رضي الله عنه] *, a fait sur lui 7 takbir et il faisait partie des gens de Badr. »*
Selon 'AbdouKhayr [رضي الله عنه] : *« 'Ali faisait sur les gens de Badr, 6 takbir, sur les Compagnons du Prophète* [صلى الله عليه و سلم] *5 takbir et sur le reste des gens 4 takbir. »*(Rapporté par Daraqoutni)

Quant au 9 takbir, la preuve est le hadith de 'Abdoullah Ibn Joubayr [رضي الله عنه] qui dit : *« Le Prophète* [صلى الله عليه و سلم] *a prié sur Hamza (son oncle) et a fait 9 takbir… »*

Lever les mains lors du premier takbir :
Selon 'Abdoullah Ibnou 'Abbas [رضي الله عنه] : *« Le Prophète* [صلى الله عليه و سلم] *ne levait ses mains, durant la prière sur un mort, que lors du premier takbir, puis ne recommençait pas. »* (Hadith dont les rapporteurs sont dignes de confiance, comme le dit Cheykh Al Albani)

Poser sa main droite sur le dessus de sa main gauche, son poignet et son avant-bras, de les tenir et de les poser sur sa poitrine.
(cf voir le livre de la prière)
Selon Sahl Ibn Sa'd [رضي الله عنه] : *« Il a été ordonné aux gens de poser leur main droite sur leur avant-bras gauche durant la prière. »*

Lire la Fatiha et une autre Sourate :
Selon Talha Ibn 'Abdillah Ibn 'Awf [رضي الله عنه] : *« J'ai prié derrière 'Abdoullah Ibn 'Abbas* [رضي الله عنه] *sur un mort. Il a lu Al Fatiha puis une sourate à voix haute, de telle sorte que nous entendions. Lorsqu'il a terminé, je l'ai pris par sa main et je l'ai interrogé. Il m'a répondu : « J'ai élevé ma voix afin que vous sachiez que c'est une sounnah et que c'est la vérité. » »* (rapporté par An-Nassa-i)

On déduit de se hadith que :
- Il est permis de réciter une autre sourate avec La Fatiha.
- Il n'est pas légiféré de réciter l'invocation de l'ouverture.

La prière sur le mort doit être faite à voix basse :
La preuve est le hadith de Abou Amâma Ibn Salh [رضي الله عنه] qui dit : *« La sounna dans la prière sur le mort est de lire, après le 1er takbir, la Mère du Livre (Al Fatiha) à voix basse, puis de faire 3 takbir et de faire le taslim après le dernier takbir (le 4ème). »* (rapporté par An-Nassa-i)

Comment rassembler ces 2 derniers hadith ?
La base dans prière sur le mort est qu'elle doit être faite à voix basse. Mais il est permis pour celui qui a besoin de montrer et enseigner au gens ce qu'il doit être dit dans la prière, de réciter à vois haute de façon occasionnelle.

Faire le second takbir et prier sur le Prophète :
Il n'y a pas de prière sur le Prophète [صلى الله عليه و سلم] qui soit spécifique à la prière mortuaire, il est possible d'utiliser une des formules connues pour le tachahoud dans la prière.

La preuve est le hadith de Abou Oumâma [رضي الله عنه] cité précédemment, où il dit qu'un homme parmi les Compagnons du Prophète [صلى الله عليه و سلم] lui a dit : *« La sounna dans la prière sur le mort est que l'imam fasse le takbir, puis qu'il lise Al Fatiha après le 1er takbir à voix basse, puis qu'il prie sur le Prophète et qu'il soit sincère dans son invocation sur le mort après le 3ème takbir, et qu'il ne lise pas après chacun de ces takbirs, puis qu'il fasse le taslim à voix basse. »* (Rapporté par Bayhaqi)

Puis faire le reste des takbir et des invocations sincères sur le mort :

Le Prophète [صلى الله عليه و سلم] a dit : *« Lorsque vous priez sur le mort, soyez sincère dans les invocations que vous faites en sa faveur. »* (Hadith jugé bon par Cheykh Al Albani, rapporté par Abou Dawoud et Ibnou Majah)

Le mieux est de faire des invocations sur le mort qui ont été rapporté dans la sounnah du Prophète [صلى الله عليه و سلم] , comme dans le hadith de 'Awf Ibnou Mâlik [رضي الله عنه] qui dit : *« J'ai prié avec le Prophète sur un mort et j'ai appris des ses invocations, celle-ci : « Ô Allah ! Pardonne-le et entre-le dans Ta Miséricorde. Accorde-lui une belle récompense et de l'espace dans sa tombe. Purifie-le avec de l'eau, de la neige et de la grêle. Purifie-le de ses péchés comme Tu as purifié le vêtement blanc de la souillure. Donne-lui en échange une demeure meilleure que la sienne, une famille meilleure que la sienne et une épouse meilleure que la sienne. Mets-le au Paradis et préserve-le du châtiment de la tombe, et celui de l'Enfer.(*) » J'ai espéré être à la place de ce mort. »* (rapporté par Mouslim, An-Nassa-i et Ibnou Majah)

(*) Traduction de l'invocation prise du livre « Les invocations authentiques, Tirées des livres de l'Imam Al Albani »

Il est autorisé de faire une invocation entre le dernier takbir et le taslim. La preuve est le hadith de Abi Ya'fôur [رضي الله عنه] où, selon 'Abdoullah Ibn Abi Awfâ [رضي الله عنه] qui dit : *« Je l'ai vu faire sur un mort 4 takbir, puis il s'est tu, c'est-à-dire qu'il invoquait. Puis il a dit : « Vous pensez que j'allais faire le 5ème ? » Ils ont répondu : « Non. » Et il a dit : « Le Prophète [صلى الله عليه و سلم] faisait 4 takbir. » »* (Rapporté par Al Bayhaqi)

Faire les 2 taslim :

La preuve est le hadith de 'Abdoullah Ibn Mas'oud [رضي الله عنه] qui dit : *« Le Prophète [صلى الله عليه و سلم] faisait trois choses, mais que les gens ont délaissé. Parmi ces choses, il y a le fait de faire le taslim pendant la prière mortuaire comme durant la prière (en général). »*(Rapporté par Al Bayhaqi)

Il est autorisé de ne faire qu'un seul taslim, car cela est rapporté dans le hadith de Abou Hourayra [رضي الله عنه] qui dit : *« Le Prophète [صلى الله عليه و سلم] a prié sur un mort, a fait 4 takbir et n'a fait qu'un seul taslim. »* (Rapporté par Hakim et Al Bayhaqi, jugé bon par Cheykh Al Albani)